
ABB Ltd

Déclaration sur l'esclavage moderne

La présente Déclaration est publiée conformément à la loi britannique Modern Slavery Act 2015, à la loi australienne Modern Slavery Act 2018 et à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada, 2023 pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2023. Les informations contenues dans cette déclaration ont été approuvées par le conseil d'administration d'ABB Ltd. L'étendue des marchés couverte par la présente Déclaration englobe nos activités dans le monde entier, y compris celles de nos filiales directes et indirectes.

À propos d'ABB

ABB (ABBN : SIX Swiss Ex) est un leader des technologies d'électrification et d'automatisation, permettant un avenir plus durable, avec une gestion plus efficace des ressources. Les solutions de l'entreprise associent le savoir-faire en matière d'ingénierie et les logiciels pour optimiser la façon dont les objets sont fabriqués, déplacés, alimentés et exploités. S'appuyant sur plus de 140 ans d'excellence, les plus de 105 000 employés d'ABB sont dévoués à l'innovation qui participe aux défis énergétiques mondiaux, transforme le secteur, réduit les émissions, préserve les ressources naturelles, promeut le progrès social et repousse les frontières des technologies.

ABB est présent dans plus de 100 pays répartis dans trois régions : Europe, Amériques et Asie, Moyen-Orient et Afrique. Notre siège social se trouve à Zurich, en Suisse.

Les 19 divisions d'ABB sont organisées en quatre secteurs d'activité : électrification, mouvement, automatisation des processus, robotique et automatisation logique. Nos secteurs d'activité se complètent et recherchent des possibilités de collaboration. Conformément à notre modèle d'exploitation décentralisé, nos divisions constituent le niveau opérationnel le plus élevé au sein d'ABB. La division Mobilité électrique d'ABB, leader mondial des solutions de recharge pour véhicules électriques et anciennement intégrée au secteur d'activité Électrification, est depuis janvier 2023 une activité indépendante et un segment opérationnel distinct.

Nous nous attachons à créer une valeur ajoutée supérieure pour nos clients grâce à notre offre complète et modulaire, qui combine des produits et des services traditionnels avec des produits et des systèmes basés sur des logiciels, ainsi que des services numériques et des logiciels que nous vendons à la fois séparément et ensemble en tant que solutions évolutives. Nos logiciels avancés constituent un élément clé de différenciation de notre offre numérique et environ 55 % de nos quelque 7 500 employés en recherche et développement sont actifs dans le développement de logiciels.

ABB sert trois principaux segments de clientèle : l'industrie, les transports et les infrastructures, ainsi que les services publics. Environ la moitié de notre chiffre d'affaires provient de clients du secteur industriel, où nous desservons des installations de production et des usines dans le monde entier, qu'il s'agisse d'industries de transformation telles que le pétrole et le gaz, la pâte à papier et le papier, ou d'industries logiques telles que l'automobile, l'alimentation et les boissons, ainsi que l'électronique grand public. La demande pour nos offres d'électrification et d'automatisation avec des solutions numériques intégrées a augmenté alors que la crise de l'énergie et les tensions sur les marchés du travail ont rappelé aux entreprises l'importance de l'efficacité énergétique et de la flexibilité dans la production automatisée.

Environ un tiers de nos clients opèrent sur le marché des transports et des infrastructures. Notre

expertise permet d'offrir à ces clients des solutions efficaces, fiables et durables, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et la réduction des coûts d'exploitation.

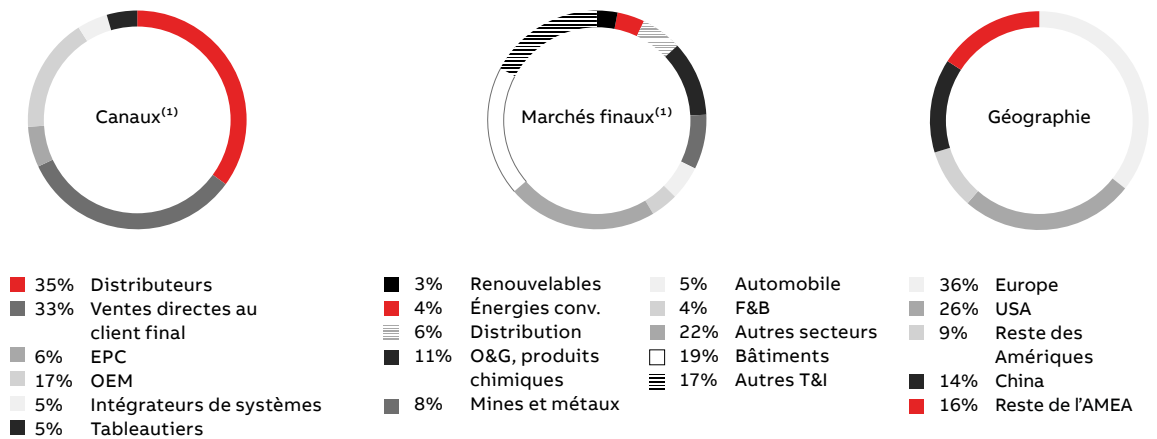
ABB fournit des solutions principalement aux distributeurs d'énergie et aux clients du secteur des énergies renouvelables, tout en continuant à servir les clients du secteur de la production d'énergie conventionnelle avec ses solutions de contrôle et d'automatisation. ABB est présent en Australie depuis la fin du XIXe siècle. Aujourd'hui, nous employons 625 personnes sur neuf sites à Sydney, Brisbane, Melbourne et Perth et notre chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 0,6 milliard de dollars australiens.

Au Canada, où l'histoire d'ABB remonte à plus de 100 ans, nous employons plus de 3 100 personnes dans nos 29 sites canadiens. Notre siège social se trouve à Montréal et nous disposons de 15 sites de production et de 19 sites de vente et de service. Notre gamme complète de produits, de systèmes et de services destinés aux clients des secteurs de l'industrie, des services publics et des infrastructures génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 1,7 milliard de dollars canadiens.

Au Royaume-Uni, ABB a son siège à Warrington, dans le Cheshire, et emploie 1 650 personnes réparties sur 22 sites dans tout le pays. Nous vendons chaque année pour environ 0,5 milliard de livres sterling de solutions, produits et services innovants à des clients britanniques dans un large éventail de secteurs du marché.

En raison des arrondis, la somme des nombres présentés peut ne pas être égale à 100. Renouvelables : sources d'énergie renouvelables, telles que l'énergie éolienne, l'énergie solaire et la biomasse. Énergies conv. : sources d'énergie conventionnelles, telles que les combustibles fossiles, le nucléaire et l'hydroélectricité. O&G : pétrole et gaz. F&B : produits alimentaires et boissons. T&I : transport et infrastructures. AMEA : Asie, Moyen-Orient et Afrique.

Chiffre d'affaires du groupe ABB en 2023 par canaux, marchés finaux⁽¹⁾ et géographie



Approche et principes de l'entreprise

Chez ABB, l'intégrité et la transparence définissent notre façon de travailler. Elles constituent le fondement de notre programme de développement durable et sous-tendent notre création de valeur. L'engagement d'ABB en faveur de pratiques commerciales responsables inclut le respect et la promotion de la dignité et des droits humains de toutes les personnes, tels qu'ils sont exprimés dans la Charte internationale des Droits de l'homme. Nous adhérons à des cadres internationaux pour identifier les risques et les impacts potentiels en matière de droits humains et pour mettre en œuvre des mesures appropriées afin d'atténuer les impacts négatifs. Ces cadres et outils comprennent :

- Conventions fondamentales du travail de l'OIT
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque
- Convention des Nations unies sur les Droits de l'enfant
- Principes directeurs des Nations unies (UNGPs) relatifs aux entreprises et aux droits humains
- Les Dix principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC)
- Principes de l'UNICEF relatifs aux droits de l'enfant et aux entreprises
- Les Principes volontaires sur la sécurité et les droits humains

1. Estimations de la direction

Le respect de la dignité de l'individu et des droits humains de chacun constitue la base des comportements que nous attendons de chaque personne qui travaille pour nous, que ce soit en tant qu'employé d'ABB ou indirectement par l'intermédiaire de notre chaîne d'approvisionnement. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation au sein d'ABB ou de sa chaîne d'approvisionnement. À cette fin, nous demandons à tous nos responsables de mettre en œuvre des processus conçus pour garantir l'égalité des chances et l'inclusion de tous les employés d'ABB ainsi que des personnes employées dans notre chaîne d'approvisionnement. Il s'agit notamment d'exiger des fournisseurs qu'ils prennent des mesures pour éviter toute forme de main d'œuvre infantile ou de travail forcé, asservi ou obligatoire (ou toute autre forme d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains). Conscients de la nature extrêmement complexe de l'esclavage moderne, nous continuons à souligner l'importance de la collaboration et de l'apprentissage par les pairs. Nous nous engageons auprès des ONG de défense des droits humains et sommes depuis longtemps des membres actifs de l'Initiative mondiale des entreprises pour les droits humains et du Pacte mondial des Nations unies.

Codes et politiques

Notre engagement à respecter et à promouvoir les droits humains et les normes du travail est étayé par une série de politiques et de processus visant à prévenir la main d'œuvre infantile ou le travail forcé dans le cadre de nos activités et de notre chaîne de valeur. Il s'agit notamment du [Code de conduite d'ABB](#), de notre [Politique en faveur des Droits de l'homme](#) et de notre [Cadre de devoir de diligence](#), du [Code de conduite des fournisseurs d'ABB](#), de la [Politique d'ABB sur les minéraux de conflit](#), de notre chaîne d'approvisionnement et des questionnaires destinés aux entrepreneurs, ainsi que des politiques et des principes directeurs internes.

Ces codes et politiques définissent clairement nos attentes à l'égard de chaque personne qui travaille pour ABB ou qui s'engage avec nous en tant que partenaire commercial ou par l'intermédiaire de notre chaîne d'approvisionnement. Il incombe à chaque employé de veiller à ce que sa propre conduite et celle des personnes qui lui sont subordonnées soient pleinement conformes aux lois applicables, au Code de conduite d'ABB et à toutes les politiques de l'entreprise.

En 2023, nous avons publié un Code de conduite actualisé intitulé « Nous parlons le même Code ». La mise à jour a porté sur les principaux risques

d'intégrité opérationnelle liés à la lutte contre la corruption ainsi que sur les problèmes de comportement sur le lieu de travail signalés en 2022.

En décembre 2023, à la suite de consultations avec des parties prenantes internes et externes et des experts en la matière, nous avons mis à jour notre politique en faveur des Droits de l'homme afin de mieux refléter les attentes de nos parties prenantes et d'assurer la conformité avec les cadres internationaux et la législation récente. Cette mise à jour comprenait un examen de notre Cadre de devoir de diligence en matière de droits humains (HRDD) et des principaux risques liés aux droits humains, qui sont désormais décrits dans notre Politique élargie en faveur des Droits de l'homme et notre Cadre de devoir de diligence.

Notre Code de conduite des fournisseurs a également été mis à jour en 2023, accompagné d'un guide de mise en œuvre qui apporte aux fournisseurs des conseils pratiques sur la manière de répondre aux exigences d'ABB. Le Code de conduite des fournisseurs mis à jour tient compte des dernières modifications des exigences réglementaires et s'aligne sur les orientations et conventions internationales en matière de droits humains et d'environnement. Il tient également compte des attentes des parties prenantes et souligne le rôle des fournisseurs dans la prévention et l'atténuation des risques liés au développement durable, notamment en ce qui concerne le respect des droits humains. Le Code de conduite des fournisseurs fait partie de nos conditions générales d'achat ainsi que de nos exigences en matière de qualification, de développement et d'évaluation des fournisseurs.

Identification et évaluation des risques

Les critères relatifs aux droits humains font partie du processus standard d'évaluation des risques pour les grands projets d'ABB, pour les travaux de préqualification et d'évaluation des fournisseurs d'ABB et pour l'examen des fusions et acquisitions potentielles. Nous avons également mis en place un processus d'auto-évaluation des droits humains pour nos propres sites. Nous évaluons et ajustons continuellement ces processus afin de nous assurer qu'ils répondent aux exigences légales ainsi qu'aux attentes des parties prenantes d'ABB.

En 2023, nous avons poursuivi notre travail de renforcement des processus de gestion et d'atténuation des risques liés aux droits humains, chacun de nos secteurs d'activité ayant entrepris des examens de nos principaux risques liés aux droits humains et

de notre Cadre de devoir de diligence en matière de droits humains (HRDD).

Ces examens ont donné lieu à de vastes consultations auprès d'une série de parties prenantes internes et d'experts en la matière, ainsi qu'à des recherches informatiques. Les examens se sont appuyés sur la méthodologie utilisée pour notre examen au niveau du Groupe en 2022 et ont été menés conformément aux exigences des principes directeurs des Nations unies (UNGP).

Notre évaluation des risques en matière de droits humains a porté sur les 12 principaux problèmes de droits humains identifiés lors de l'analyse 2022 et sur tous les droits humains reconnus au niveau international, conformément à la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Nos quatre secteurs d'activité ont identifié les risques en matière de droits humains pour chaque élément de leur chaîne de valeur, en tenant compte de toutes les personnes potentiellement concernées. Chaque secteur d'activité a consolidé ses résultats pour dresser une carte des risques liés aux droits humains de haut niveau, puis a hiérarchisé les risques en fonction de leur gravité et de leur probabilité, ce qui nous a permis de définir une matrice des risques, avec les principales questions liées aux droits humains identifiées au niveau du secteur d'activité. Les risques liés aux droits humains identifiés par les parties prenantes internes et externes dans le cadre de la double évaluation de l'importance relative d'ABB ont également été intégrés dans l'analyse.

À la suite de ce travail, nous avons mis à jour nos principales questions relatives aux droits humains comme suit :

- Main-d'œuvre infantile
- Corruption et pots-de-vin
- Questions environnementales ayant une incidence sur les droits humains
- Emploi équitable⁽¹⁾
- Santé et sécurité
- Traite des êtres humains et esclavage moderne
- Incidence sur les communautés et les droits fonciers⁽²⁾
- Sécurité de l'information et confidentialité des données

Pour examiner notre cadre de HRDD, les équipes des secteurs d'activité ont évalué l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses six éléments fondamentaux (engagement politique, évaluation du risque et de l'impact, mesures fondées sur le risque, intégration, suivi et communication, et réclamations et recours), en leur attribuant des notes pour 31 critères.

Ce travail nous a permis de mettre à jour et de documenter notre cadre consolidé de HRDD pour le Groupe et d'identifier les possibilités d'amélioration de nos processus de gestion des droits humains. La feuille de route pour l'amélioration qui en résulte est fortement axée sur la communication, l'engagement et le renforcement des capacités, tant au sein d'ABB que tout au long de notre chaîne de valeur, afin d'améliorer la compréhension des risques les plus importants et de nos mesures d'atténuation. Nous renforçons également les processus d'identification et de gestion des risques ainsi que le suivi des performances. Nous procéderons à des examens annuels de nos plans d'amélioration afin d'en évaluer l'efficacité.

En 2023, nous avons continué à renforcer notre processus d'analyse des risques pour les grands projets. Au cours de l'année à venir, nous prévoyons de simplifier ce processus afin d'en améliorer l'efficacité et de piloter des processus d'évaluation des risques en matière de droits humains pour les petits projets. Nous avons également poursuivi notre programme d'auto-évaluation des droits humains sur certains sites d'ABB. Au total, 78 sites dans 39 pays ont entrepris des évaluations en 2023, pour un total de 186 évaluations dans 47 pays au cours de la période 2021–2023.

Les parties prenantes internes et externes ont accès aux processus de signalement et de gestion des allégations d'ABB pour traiter toute violation potentielle du Code de conduite ou d'autres politiques d'ABB, ainsi que des lois applicables, y compris les questions relatives aux droits humains. Nous proposons à nos parties prenantes plusieurs moyens de signaler les violations de l'intégrité et le non-respect de notre Code de conduite. Des procédures de signalement confidentiel sont disponibles pour les employés et la communauté élargie des parties prenantes, y compris des solutions de signalement anonyme. Tous les rapports font l'objet d'une enquête appropriée et sont entièrement clôturés à l'aide de processus systématiques et de systèmes de suivi afin de garantir le respect des procédures dans toutes nos enquêtes internes.

En cas de violation des droits humains ou de notre Code de conduite, nous prenons des mesures pour assurer une réparation appropriée et des conséquences conformes aux lois et contrats applicables. Les engagements d'ABB en matière d'accès aux mécanismes de réclamations et aux voies de recours sont décrits dans notre Politique en faveur des Droits de l'homme et notre Cadre de devoir de diligence, ainsi que sur notre site web, à la rubrique « Canaux de signalement ».

—
1. La définition de l'emploi équitable inclut les questions essentielles précédemment identifiées : la liberté d'association et la négociation collective, ainsi que la discrimination et le harcèlement.

—
2. La définition de l'impact sur les communautés et les droits fonciers inclut la question essentielle précédemment identifiée : la contribution aux conflits et à l'utilisation de la force.

En 2023, nous n'avons reçu aucun rapport sur la main-d'œuvre infantile ou les menaces à la liberté d'association en ce qui concerne les employés d'ABB. Deux cas de tentative de travail forcé ont été signalés par des employés d'entretien d'ABB en raison de la manière dont ils étaient traités par les clients. Ces cas ont été résolus de manière satisfaisante à la suite de l'intervention de la direction compétente et de l'engagement du client à respecter les politiques d'ABB en matière de conditions de travail. Au cours de l'année, nous n'avons reçu aucun rapport faisant état de préoccupations concernant les droits des peuples indigènes, ni d'impacts négatifs causés par le personnel de sécurité ou des prestataires de services de sécurité tiers.

Chaîne d'approvisionnement

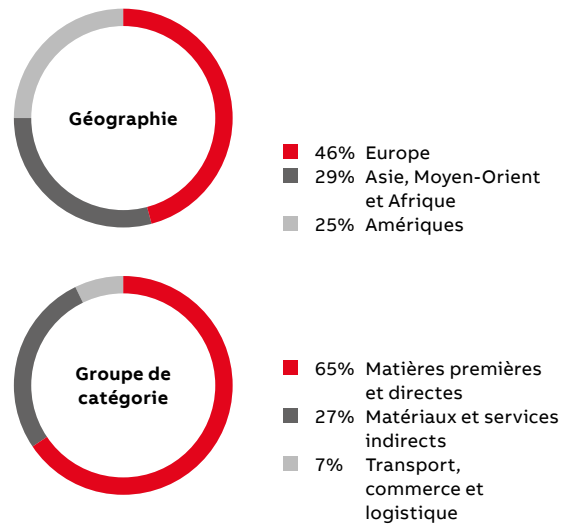
Avec des opérations de fabrication sur six continents, ABB compte plus de 60 000 fournisseurs directs de matériaux et de services. Nous considérons ces fournisseurs comme une extension de notre entreprise mondiale et comme un élément essentiel de notre réussite à long terme.

ABB achète une variété de fournitures et de produits qui contiennent des matières premières à utiliser dans nos processus de production et d'exécution de projets. Les principaux matériaux utilisés dans nos produits, en termes de poids, sont le cuivre, l'aluminium, l'acier, l'huile minérale et divers plastiques. Nous achetons également une grande variété de produits manufacturés, de composants électroniques et de systèmes. Nous disposons d'un réseau mondial de gestion de la chaîne d'approvisionnement dont les employés se consacrent à cette fonction dans nos secteurs d'activité, nos divisions et dans les pays clés. Notre chaîne d'approvisionnement se compose d'un certain nombre d'équipes, chacune se concentrant sur des catégories de produits différentes. En 2023, les dépenses mondiales en matériaux et services s'élevaient à 15,3 milliards de dollars US.

L'établissement de relations avec les meilleurs fournisseurs est essentiel à notre succès. Conformément à l'objectif et aux valeurs d'ABB, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils travaillent de manière responsable sur le plan éthique, social, environnemental et économique. Ce que cela signifie en pratique est décrit dans notre Code de conduite des fournisseurs et dans le guide de mise en œuvre qui l'accompagne.

Le Code de conduite des fournisseurs d'ABB, publié en plusieurs langues, communique nos attentes et nos normes de performance aux partenaires commerciaux existants et potentiels. Son respect fait

—
Dépenses en matériaux et services par :



Dépenses en matériaux et services 2023 : 15,3 milliards de dollars US
En raison des arrondis, la somme des nombres présentés peut ne pas être égale à 100.

partie des conditions d'achat d'ABB et constitue donc une obligation contractuelle pour nos fournisseurs. Dans le cadre de la mise à jour du Code de conduite des fournisseurs en 2023, nous avons révisé en profondeur la section « Droits de l'homme et travail décent » afin de contribuer à la prévention des violations des droits humains dans notre chaîne d'approvisionnement. Entre autres révisions, nous avons ajouté des exigences plus spécifiques concernant l'esclavage moderne, la discrimination et la diversité, ainsi que les droits des communautés locales et des groupes vulnérables.

Notre programme de gestion durable de la base des fournisseurs (SSBM), qui aborde les questions de durabilité et de performance à chaque étape du cycle de vie des fournisseurs, fait partie de notre initiative « Au-delà de l'audit ». Le programme SSBM intègre les principes de durabilité dans les processus de sélection et de qualification des fournisseurs d'ABB. Dans le cadre du programme SSBM, nous abordons des questions relevant de six catégories principales : direction générale, droits du travail, avantages sociaux, santé, sécurité et environnement. Cette approche s'appuie sur un contrôle fondé sur le risque qui couvre un large éventail de fournisseurs et intègre des normes et des objectifs à l'échelle du Groupe.

Dans le cadre du programme SSBM, les nouveaux fournisseurs doivent procéder à une auto-évaluation qui comprend des questions sur la manière dont ils gèrent des questions telles que le travail et les droits

humains, l'environnement, la santé et la sécurité, l'intégrité, ainsi que sur la manière dont ils gèrent leurs propres chaînes d'approvisionnement. En fonction des résultats, d'autres vérifications pré-alables sont effectuées. En 2023, nous avons simplifié le processus global d'intégration des fournisseurs, ce qui a permis de réduire les délais d'exécution.

En 2023 également, nous avons mis à jour notre processus d'examen de la gestion des risques et mis en œuvre un nouvel outil qui évalue le risque pays pour une série de questions telles que la main-d'œuvre infantile, le travail forcé, la liberté d'association, les effets négatifs dus aux changements environnementaux, les droits fonciers et l'abus de la force par les forces de sécurité privées ou publiques, entre autres. De plus, nous avons revu notre portefeuille de matériaux et de pièces d'origine et avons mis à jour notre matrice de risques liés aux matières premières.

Pour prévenir ou atténuer davantage les impacts négatifs potentiels et les risques liés à notre chaîne d'approvisionnement, en 2023, nous avons continué à améliorer le programme SSBM et mis à jour nos procédures d'audit pour inclure les fournisseurs de main-d'œuvre temporaire. En réalisant des audits dans un pays pilote en 2023, nous avons trouvé des preuves que le droit du travail local n'était pas respecté. La résolution de ces cas est toujours en cours, car nous travaillons avec les fournisseurs pour remédier aux problèmes. En 2024, nous prévoyons d'étendre ces évaluations des fournisseurs de main-d'œuvre temporaire à d'autres pays qui font partie de notre liste de pays cibles.⁽¹⁾

En 2023, nous avons évalué 118 fournisseurs sur leurs sites, et 42 % de nos dépenses d'approvisionnement à haut risque dans les pays cibles étaient couverts par le programme SSBM à la fin de l'année, ce qui nous met sur la bonne voie pour atteindre notre objectif de 2025, à savoir une couverture de 80 %. Au cours de l'année, nous avons également fermé 88 % des risques identifiés, ce qui est nettement supérieur à notre objectif de 75 %.

Bien que notre processus de développement des fournisseurs soit axé sur la collaboration avec les fournisseurs en vue d'améliorer leurs performances, il y a également des conséquences pour les fournisseurs qui ne sont pas disposés à aligner leurs normes de performance sur nos exigences. En 2023, ABB a mis fin à ses relations avec sept fournisseurs en raison des progrès insatisfaisants réalisés dans le cadre de leurs plans d'action correctifs respectifs.

En 2023, notre engagement avec les parties prenantes lors des sessions de formation interne sur les

droits humains et les droits du travail a mis en lumière d'autres préoccupations liées à la main-d'œuvre temporaire sur certains sites d'ABB. Nous travaillons toujours à la résolution de ces cas.

Minéraux de conflit

L'approvisionnement responsable en minéraux de conflit et autres minéraux d'intérêt fait partie de notre engagement en matière d'approvisionnement responsable. Cela se reflète également dans notre Politique d'ABB sur les minéraux de conflit. Nous avons mis en place un « programme sur les minéraux de conflit » basé sur le guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque, ainsi que sur d'autres normes internationales. Dans le cadre de ce programme, ABB poursuit son travail pour comprendre et limiter son exposition aux minéraux de conflit (tantale, étain, tungstène et or), tels que définis par la section 1502 de la loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act et la directive 2017/821 de l'UE. Nous demandons à nos fournisseurs des informations sur l'origine de ces minéraux et travaillons avec eux pour éviter de s'approvisionner auprès de fonderies ou de raffineries situées dans les pays concernés (la République démocratique du Congo et les pays voisins) et dans les zones touchées par un conflit ou à haut risque (CAHRA), à l'exception de ceux qui ont mis en œuvre des programmes alignés sur ceux de l'OCDE.

Nous continuons à participer aux efforts de sensibilisation des fonderies et des raffineries par l'intermédiaire de l'Initiative des minéraux responsables (RMI) et de ses entreprises membres. La RMI, dont ABB est membre, est une organisation qui s'efforce de résoudre les problèmes liés à l'approvisionnement responsable en minéraux dans la chaîne d'approvisionnement. En 2023, ABB a pris la tête de l'action de sensibilisation de la RMI auprès des fonderies d'étain en Indonésie afin qu'elles se soumettent au processus d'assurance des minéraux responsables (RMAP) de la RMI.

En plus de suivre attentivement l'origine du tantale, de l'étain, du tungstène et de l'or, en 2023, nous avons élargi notre enquête pour couvrir l'utilisation d'autres minéraux dans les produits d'ABB. En utilisant le Modèle étendu de rapport sur les minéraux développé par la RMI, nous avons identifié les points de pincement et procédé à une vérification préalable de nos chaînes d'approvisionnement en cobalt. Comme nous continuons à étendre notre devoir diligence à d'autres minéraux, nous commencerons à étudier l'utilisation du mica par nos fournisseurs en 2024.

1. Les pays actuellement concernés sont l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, la Chine, la Colombie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Mexique, le Pérou, la Pologne, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Sud, la Thaïlande, la Turquie et le Vietnam.

Formation

ABB mène un vaste programme de renforcement des capacités, ciblant à la fois la direction et les postes fonctionnels, afin de sensibiliser aux droits humains à tous les niveaux de notre organisation et d'intégrer les considérations relatives aux droits humains dans nos processus commerciaux quotidiens.

La formation de sensibilisation consiste en un module d'apprentissage en ligne accessible à tous les employés d'ABB et en une session plus détaillée destinée à la direction. En 2023, 4 412 employés ont suivi la formation générale en ligne sur les droits humains.

Nous proposons également des programmes personnalisés pour trois fonctions spécifiques exposées aux risques en matière de droits humains : le marketing et les ventes, les achats et les opérations. En 2023, 108 autres responsables ont reçu une formation générale de sensibilisation aux droits humains par le biais de sessions interactives, tandis que 162 responsables du marketing et des ventes, 172 responsables des opérations et 564 responsables des achats ont reçu une formation ciblée sur les droits humains.

En 2023, les droits humains et la sécurité ont constitué un domaine d'intérêt croissant, 100 % des responsables de la sécurité d'ABB ayant suivi une formation sur les processus HRDD d'ABB et leur application à nos engagements envers les Principes volontaires sur la sécurité et les droits humains.

ABB entretient également un réseau de parrains des droits humains, formés pour dispenser une formation de sensibilisation à leurs collègues et pour conseiller nos entreprises sur la manière d'identifier, d'atténuer et d'éviter les risques liés aux droits humains. Au cours de l'année, nous avons formé 43 parrains supplémentaires et maintenu les activités d'engagement du réseau des parrains des droits humains par le biais d'appels réguliers.

En 2023, nous avons formé 959 employés d'ABB et 95 fournisseurs à l'application des principes du Code de conduite des fournisseurs d'ABB, notamment en proposant au personnel d'ABB des sessions de formation sur le Code de conduite des fournisseurs mis à jour et le guide de mise en œuvre. La formation de nos fournisseurs à ces mises à jour débutera au premier trimestre 2024. Une formation approfondie sur l'esclavage moderne, la main d'œuvre infantile et d'autres sujets liés au Code de conduite des fournisseurs sera dispensée au personnel et aux fournisseurs d'ABB en 2024.

Engager les parties prenantes

Il est essentiel de rester en contact étroit avec nos parties prenantes sur les questions relatives au travail et aux droits humains afin d'obtenir des résultats de haut niveau et de conserver notre licence sociale d'exploitation.

ABB s'adresse et travaille avec un large éventail de parties prenantes, notamment des clients, des investisseurs, des fournisseurs, des représentants de la société civile et des organisations internationales, afin de comprendre leurs attentes et d'améliorer leurs performances.

Notre Groupe collabore également avec des spécialistes des droits humains et apprend d'eux. Ces activités comprennent des examens d'apprentissage par les pairs dans le cadre de l'Initiative mondiale des entreprises pour les droits humains, des enseignements tirés du forum annuel des parties prenantes des Nations unies à Genève, du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et de la participation aux réunions des réseaux locaux du Pacte mondial des Nations unies. Notre équipe chargée des minéraux de conflit travaille avec l'Initiative des minéraux responsables (RMI) et est directement impliquée dans la sensibilisation des fonderies et des raffineries.

En 2023, nous nous sommes engagés auprès d'un large éventail de parties prenantes internes et externes dans le cadre des processus d'évaluation des risques des secteurs d'activité et de l'élaboration de notre Code de conduite des fournisseurs et de notre Politique en faveur des Droits de l'homme actualisés, ainsi que de notre Cadre de devoir diligence. Au niveau local, nous avons organisé plusieurs journées des fournisseurs qui ont mis en lumière l'importance de l'approvisionnement responsable et ont permis aux fournisseurs de partager leurs bonnes pratiques. ABB a également mené une action de sensibilisation de la RMI auprès des fonderies d'étain en Indonésie afin de les aider à entreprendre le processus d'assurance des minéraux responsables de la RMI.

Évaluation de l'efficacité

Nos programmes en matière de droits humains s'avèrent efficaces à plusieurs égards. Comme de plus en plus d'employés sont formés aux droits humains et aux normes de travail, ils envoient à nos parrains en matière des droits humains des suggestions spécifiques pour améliorer la prise en compte des droits humains et proposent de nouveaux processus pour améliorer les procédures du devoir de diligence, et se portent volontaires pour piloter ces nouveaux processus.

Notre sensibilisation interne croissante aux droits humains et aux normes de travail nous a également permis d'identifier les problèmes liés à la main-d'œuvre temporaire. Dans un cas, la session de formation d'ABB que nous avons organisée a permis d'alerter un groupe de travailleurs temporaires sur le fait que leur employeur ne respectait pas les lois locales sur le travail en ce qui concerne le paiement des salaires dans les délais impartis. Dans un autre cas, notre programme de formation a permis d'obtenir des rapports sur des travailleurs tiers qui ne recevaient pas les congés annuels appropriés de la part de leurs employeurs. Des actions sont en cours pour résoudre ces cas et veiller à ce que les travailleurs bénéficient d'une réparation appropriée. Ces cas démontrent comment nos processus de formation et de devoir de diligence peuvent informer et inspirer de réelles améliorations dans la vie des gens.

Dans notre programme de gestion durable de la base des fournisseurs, nous utilisons la réduction des risques comme indicateur clé de l'efficacité et nous en rendons compte chaque année dans notre rapport sur le développement durable. En outre, pour mieux cibler ses activités de développement des fournisseurs sur leurs besoins, ABB examine périodiquement les lacunes identifiées lors des évaluations

des fournisseurs et identifie les non-conformités les plus courantes. Nous examinons également les résultats des évaluations répétées chez les fournisseurs afin de comprendre la fréquence des non-conformités récurrentes. Les résultats de ces examens sont utilisés pour renforcer nos programmes de formation des fournisseurs et des employés.

ABB s'est engagée dans la voie des droits humains depuis de nombreuses années. Nous avons mis en place de nombreux éléments pour faire face aux risques d'esclavage moderne et de travail forcé, tels que notre Code de conduite, notre Politique en faveur des Droits de l'homme, notre Cadre de devoir de diligence et notre Code de conduite des fournisseurs, des critères intégrés dans les processus de prise de décision et des programmes de formation étendus, qui nous aident tous à respecter notre engagement en faveur des droits humains. Reconnaisant la nature extrêmement complexe des droits humains, nous continuerons à souligner l'importance de la collaboration et de l'apprentissage par les pairs, y compris les examens d'apprentissage par les pairs dans le cadre de l'Initiative mondiale des entreprises pour les droits humains et les leçons tirées du forum annuel des parties prenantes des Nations unies à Genève.

Peter Voser
Président du conseil d'administration

23 février 2024

Annexe

Entités australiennes, canadiennes et britanniques entrant dans le champ d'application de la présente Déclaration :

Australie

- ABB Australia Pty Limited

Canada

- ABB Electrification Canada Inc.
- ABB Inc.

Royaume-Uni

- ABB Cable Management Products Limited
- ABB E-Mobility UK Limited
- ABB Holdings Limited
- ABB Installation Products Limited
- ABB Limited
- B & R Industrial Automation Limited
- W.J. Furse & Co. Limited